

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025
Délibération n°72

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 13 juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VERNET Laurent ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : BARONNAT Bernard, ALDEBERT Gérard ; MOUGIN Rémi ;

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à MOUTIER Gérard ; Virginie JEANE à COQUILLAT Catherine ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL M57

La mise en œuvre des travaux du PUP du chemin des Nariées est finalisée et pour permettre l'encaissement des participations et le paiement des travaux, il convient de modifier le budget de la manière suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458102 : PUP Chemin des Nariées	0,00 €	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458102 : PUP Chemin des Nariées	0,00 €	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458202 : PUP Chemin des Nariées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €
TOTAL R 458202 : PUP Chemin des Nariées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	68 000,00 €
Total Général		68 000,00 €		68 000,00 €

Il convient également d'abonder l'article 165 pour rembourser les cautions des appartements communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver la décision modificative n°1.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

